

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique



Attention, ce document n'est pas un bulletin de vote !

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Voter CGT, c'est essentiel
POUR DONNER AUX FUTUR·ES ÉLU·ES LES MOYENS

de défendre les droits et intérêts collectifs de toutes et tous les agent·es statutaires et contractuel·es pour un meilleur service public.

POUR REVENDIQUER ET GAGNER

de nouveaux droits au niveau national.

- Une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent : aux niveaux national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C ;
- Une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires ;
- La reconnaissance de la pénibilité.

POUR ACCOMPAGNER ET FAIRE VALOIR LES DROITS

des agent·es au conseil médical

dans le cadre de l'accident de service ou de la maladie professionnelle.

À LA CAP

Je vote la CGT
POUR DES REPRÉSENTANT·ES QUI INTERVIENDRONT

sur les questions qui me concernent

- Refus de titularisation
 - Tous types de licenciement
 - Révision des CREP (comptes rendus entretiens professionnels)
 - Refus du temps partiel, du télétravail, de congés au titre du CET ;
 - Certains refus de formation ...
- et m'accompagneront.**
- Pour faire valoir mes droits en cas de licenciement ou de refus de titularisation ;
 - Pour obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
 - Pour travailler à temps partiel si je le souhaite ;
 - Pour obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
 - Pour rendre effectif mon droit à la formation.

Ne pas jeter sur la voie publique

LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022, UN SEUL TOUR DE SCRUTIN, CHAQUE VOIX COMPTE !



www.servicespublics.fr